



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

télévision numérique terrestre

Question écrite n° 29608

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la prospective, de l'évaluation des politiques publiques et du développement de l'économie numérique sur le passage de la télévision analogique à la télévision numérique en France à partir de 2009 et notamment en Moselle. A compter de cette date, l'ensemble des Français bénéficiera d'un nombre de chaînes gratuites multipliées par trois et d'une qualité d'image et de son supérieure. Passer au tout numérique nécessitera de l'assistance pour nos téléspectateurs. Il lui demande ce qu'il entend mettre en place pour que personne ne soit laissé au bord du chemin et pour que chaque français puisse profiter des bénéfices de cette révolution numérique.

Texte de la réponse

Le passage au tout numérique audiovisuel avant le 30 novembre 2011, c'est-à-dire la réception effective de 18 chaînes gratuites de la TNT par l'ensemble des 26 millions de foyers de France dans un délai de trois ans seulement, est l'un des objectifs principaux du plan « France Numérique 2012 ». Respecter le calendrier du passage au tout numérique permettra aussi de dégager rapidement le dividende numérique : des fréquences de qualité exceptionnelle pour l'Internet à haut et très haut débit sur l'ensemble du territoire, pour que toutes les chaînes gratuites de la TNT passent en haute définition, pour la télévision mobile personnelle, et pour la radio numérique. Pour réussir le passage au tout numérique, c'est-à-dire étendre le numérique et éteindre l'analogique, il faut tout d'abord déployer les fréquences de la TNT. C'est la mission confiée au Conseil supérieur de l'audiovisuel. Le déploiement de la TNT, commencé en France le 31 mars 2005, atteignait 82,2% de la population au 3 juillet 2008. Aude 95 %, les derniers pourcentages de population seront couverts par des offres de TNT gratuites par satellite. Mais pour réussir le passage au tout numérique, il est nécessaire de s'assurer que l'ensemble des foyers reçoivent effectivement la TNT sur leurs postes de télévision. En effet, seuls 57,8% des foyers sont aujourd'hui équipés d'au moins un poste capable de recevoir la TNT, et 29,9% seulement des foyers ont équipé l'ensemble de leurs postes de télévision. Le dispositif national d'accompagnement du public vers la télévision numérique terrestre présenté le 6 novembre 2008 vise à accélérer l'équipement des foyers français en TNT. Ce dispositif sera opérationnel le 31 mai 2009 et repose sur plusieurs actions, mises en oeuvre par le GIP « France Télé Numérique » regroupant l'État et les chaînes historiques. Outre le choix d'une agence de communication pour piloter l'ensemble de la campagne d'information et de sensibilisation du public, un site Internet utivvt-matelenumerique.fr sera mis en place. Ce site sera couplé avec un centre d'appel national, délivrant au public l'ensemble des informations et services d'accompagnement vers le numérique. Enfin, un service de sondage par téléphone sera créé, permettant d'évaluer à un rythme hebdomadaire la diffusion de la télévision numérique terrestre auprès des ménages. L'accompagnement des publics sensibles, personnes âgées et handicapées, particulièrement vulnérables face au changement technique, sera assuré par les ambassadeurs du numérique. Les ambassadeurs du numérique accompagneront les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes à mobilité réduite, vers la TNT. Ils leur assureront un service individualisé d'installation et de mise en service de la TNT. De leur côté, les ménages à faibles revenus seront eux-aussi aidés pour l'acquisition du matériel de réception et pour l'installation de l'antenne. L'opération pilote de

passage au tout numérique audiovisuel à Coulommiers lancée le 8 novembre 2008 permettra de préciser certains paramètres de ce dispositif d'accompagnement. À l'arrêt de la télévision analogique sur ce site, le 4 février 2009, un second site pilote, Kaysersberg en Alsace, sera mise en oeuvre. L'ensemble de ces paramètres seront validés, en vue du lancement du dispositif national le 31 mai 2009 à Cherbourg. Ce dispositif sera ensuite étendu à l'Alsace en fin d'année 2009, puis la Lorraine, la région Champagne-Ardenne et la Franche-Comté en 2010. En parallèle, il sera déployé dans l'ouest de la France à partir de fin 2009, avec les régions Basse-Normandie, Pays de Loire et Bretagne.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29608

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Prospective, politiques publiques et économie numérique

Ministère attributaire : Prospective, politiques publiques et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 août 2008, page 7053

Réponse publiée le : 13 janvier 2009, page 335